



BNP PARIBAS

**Dispositions Spéciales de l'Offre Épargne Novembre 2018 à Février 2019
Pour les contrats BNP Paribas Multiplacements Avenir**

Offre disponible du 2 novembre 2018 au 28 février 2019

L'offre peut être close à tout moment

Les versements sur le contrat **BNP Paribas Multiplacements Avenir** effectués entre le 2 novembre 2018 et le 28 février 2019 inclus bénéficient de frais d'entrée réduits au taux de 1%.

Ces frais réduits s'appliquent :

- au versement initial,
- aux versements complémentaires,
- aux versements réguliers mis en place entre le 2 novembre 2018 et le 28 février 2019 inclus et effectués jusqu'au 31 décembre 2020.

Ces frais réduits ne s'appliquent pas en cas de modification des versements réguliers entre le 1^{er} mars 2019 et le 31 décembre 2020.

Ces frais réduits ne s'appliquent plus :

- en cas de suspension des versements réguliers puis de remise en place à compter du 1^{er} mars 2019,
- pour tous les versements réguliers mis en place et effectués à compter du 1^{er} mars 2019.

En dehors de la période de l'offre, les frais d'entrée maximum sur versements prévus par la Notice du contrat **BNP Paribas Multiplacements Avenir « Formule Placement »** s'appliqueront :

- Pour un versement inférieur à 20 000 € : 4,75%
- Pour un versement supérieur ou égal à 20 000 € et inférieur à 75 000 € : 4,00%
- Pour un versement supérieur ou égal à 75 000 € : 3,50%

En dehors de la période de l'offre, les frais d'entrée maximum sur versements prévus par la Notice du contrat **BNP Paribas Multiplacements Avenir « Formule Découverte »** s'appliqueront :

- Pour un versement libre ou régulier : 3,00%

L'adhérent reconnaît avoir préalablement reçu et pris connaissance des présentes Dispositions Spéciales ainsi que de la Notice du contrat **BNP Paribas Multiplacements Avenir**.

L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Les supports en unités de compte offrent potentiellement de meilleures performances sur le long terme mais présentent un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale. Leur valeur n'est pas garantie et évolue à la hausse comme à la baisse en fonction des marchés financiers et/ou immobiliers.

Fait à

le

Signature de l'adhérent/du souscripteur et/ou du(des)
représentant(s) légal(aux) précédée de la mention
"lu et approuvé"